

# Parcoursup, un retour en arrière de deux siècles

La sélection opérée par la plate-forme est en elle-même porteuse d'injustices, démontre le sociologue Pierre Merle

Par PIERRE MERLE

**A** l'occasion de la publication des premiers résultats de la plate-forme Parcoursup, le 22 mai, à peine plus d'un candidat sur deux avait reçu une affectation, plus de 300 000 étaient en attente, et 29 000 avaient tous leurs souhaits refusés. Au 1<sup>er</sup> juin, 575 000 candidats ont au moins une proposition, mais 199 000 attendent, et 24 000 sont toujours sans proposition.

Outre le nombre croissant d'abandons, Parcoursup soulève de nombreux problèmes. Parmi les candidats encore en attente, les bacheliers des filières professionnelles et technologiques sont surreprésentés. Pourquoi ? Anticipant un refus d'inscription dans les filières universitaires, ces jeunes ont adapté leur stratégie et ont plus souvent choisi les filières courtes, BTS et IUT, qui correspondent mieux à leurs parcours. Or ces filières sont également très demandées par les bacheliers généraux, et la sélection favorise davantage ces derniers, jugés plus aptes à réussir des études supérieures. Parcoursup ne règle donc pas un problème essentiel : une affectation de candidats dans des filières qui n'ont pas été conçues pour eux.

L'augmentation de l'offre de ces filières courtes serait bienvenue. La ministre de l'enseignement supérieur y est favorable, mais les choix financiers du gouvernement ne permettent que des ajustements marginaux. Ce qui est dommage tant pour les jeunes que pour la nation.

Une autre limite de Parcoursup est de ne pas assurer une sélection juste des candidats. Les conseils de classe, qui évaluent chaque lycéen selon les critères définis par Parcoursup (autonomie, méthode de travail, esprit d'initiative, capacité à s'investir), ont des pratiques divergentes. Certains conseils ont essayé de répondre le mieux possible à ces critères. D'autres, considérant qu'il n'était pas possible de réaliser une évaluation objective sur des critères jugés subjectifs et/ou souhaitant donner le plus de chances possible à leurs élèves, ont décidé de mettre les appréciations « très satisfaisante » ou « satisfaisante » à la quasi-totalité d'entre eux. La tentation d'aider les élèves de l'établissement, voire le favoritisme, est inévitable. Une sélection juste ne peut pas émerger de telles pratiques.

La prise en compte des notes de chaque candidat est tout aussi problématique. Même si les évaluations des lycéens seront, à l'avenir, organisées sous forme de partiels avec des sujets communs à tous les établissements, les pratiques de notation des professeurs demeureront

différenciées selon le niveau scolaire des élèves et les lycées. Les comparaisons des notes dans le cadre de Parcoursup sont donc non pertinentes. Un 15/20 d'un élève de Louis-le-Grand n'est pas comparable à un 15/20 d'un élève scolarisé dans la majorité des lycées de banlieue.

## ÉVALUATION NATIONALE IMPOSSIBLE

Pour prendre en compte ces différences, certaines universités pondèrent les notes des candidats, notamment en accordant des bonus à certains lycées, compte tenu du classement des établissements. Cette démarche d'équité, séduisante, est pourtant inappropriée. Outre un classement des établissements discutable, ce classement est ordinal (il définit un ordre du premier au dernier), mais il n'est pas cardinal. Il ne définit pas des niveaux de compétences moyens des établissements. Ainsi, à une différence importante dans le classement des lycées peut correspondre une différence faible en termes de niveau moyen des élèves.

Pour sélectionner des candidats, inférer du classement des établissements des différences de compétences entre les élèves est statistiquement aberrant. C'est pourtant la démarche de Parcoursup lorsque les notes des candidats sont pondérées. Il en est de même lorsque les notes ne sont pas pondérées, alors même que les notes ne sont pas comparables d'un établissement à l'autre, voire d'une classe à l'autre. Au fondement de la justice scolaire, le principe de l'égalité de traitement est clairement bafoué.

Compte tenu de leurs modalités d'élaboration, prendre en compte les appréciations qualitatives et les notes mises par les lycées pour sélectionner les candidats revient à donner aux mesures retenues une pertinence statistique qu'elles n'ont pas. Additionner de multiples mesures discutables n'est pas un gage d'objectivité et ne permet pas de légitimer un classe-

ment des candidats au centième de point près ! L'impossibilité de réaliser une évaluation nationale pertinente à partir d'évaluations locales a été comprise, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, lors des premières sélections des candidats à Polytechnique réalisées par des jurys indépendants délocalisés dans les grandes villes. Dans son principe, Parcoursup constitue un retour en arrière de deux siècles !

De surcroît, chaque établissement du supérieur paramètre l'algorithme national selon ses objectifs. Certains établissements prennent en compte la lettre de motivation, d'autres non. Il en est de même des pondérations des notes, différentes selon la filière du candidat et celles

qu'il demande. Souhaitant s'inscrire en sciences économiques, un candidat de la filière ES (économique et social) a un dossier qui fera l'objet de pondérations différentes selon les universités. Mais ce lycéen ne sait pas si celles retenues par l'université de son académie le pénalisent ou pas. Pour établir une égalité de traitement des candidats, il faudrait que les règles soient les mêmes ou, au minimum, que les règles locales de sélection soient publiques pour que les candidats puissent faire des choix éclairés. Sans le savoir, des candidats ont formulé des demandes d'affectation dans des filières où leur chance était quasi nulle.

L'arbitraire de ce système est considérable. Il risque aussi d'être biaisé socialement. Lorsque plusieurs dizaines de candidats sont classés *ex aequo*, ils peuvent être départagés par une étude manuelle de leur dossier, dans laquelle les effets de réputation et les stéréotypes sociaux risquent de jouer au maximum. Entre deux

## L'ARBITRAIRE DE CE SYSTÈME EST CONSIDÉRABLE. IL RISQUE AUSSI D'ÊTRE BIAISÉ SOCIALEMENT

candidats *ex aequo*, le lycée d'origine risque d'être discriminant, tout comme l'âge ou le redoublement de la classe de terminale – autant de critères peu pertinents pour juger de la réussite possible dans l'enseignement supérieur.

Comment est-on arrivé à un système de sélection aussi discutable, qui légitime une sélection arbitraire ? Parmi les multiples raisons, il faut retenir la précipitation de la mise en œuvre de Parcoursup, qui n'a pas permis de saisir la complexité des problèmes et la difficulté à trouver des solutions adaptées. Ensuite, le gouvernement a fait preuve d'une forme d'autisme en refusant de prendre en compte les modifications possibles, par exemple le classement des vœux, ou en supprimant – système en vigueur dans APB (admission post bac) – le choix obligatoire, a minima, d'une licence dite à la « pastille verte », dont les capacités d'accueil sont moins limitées. La limitation du nombre de choix (dix, au lieu de vingt dans APB) accentue aussi, mécaniquement, les problèmes d'affectation.

Enfin, et surtout, ce gouvernement, tout comme les précédents, se dérobe à ses responsabilités, faute de répondre à des interrogations légitimes. Face aux gé-

néerations plus nombreuses des années 2000 (830 000 naissances en 2000, alors que ce nombre variait autour de 750 000 dans la seconde moitié des années 1990), n'est-il pas nécessaire d'investir davantage dans l'enseignement supérieur? Avec des diplômés du supérieur qui constituent toujours la meilleure parade contre le risque du chômage, pourquoi en limiter le nombre? Le fait est connu, mais il semble négligé par la majorité. Un diplômé du supérieur ne trouve pas forcément un emploi dans sa spécialité, mais il a une employabilité supérieure à celle d'un bachelier.

Après avoir pris des mesures fort coûteuses et très favorables aux plus fortunés (plus de 5 milliards d'euros de recettes fiscales perdues), Emmanuel Macron est-il encore en mesure de proposer aux jeunes générations des projets mobilisateurs plutôt qu'une approche comptable et malthusienne, source légitime d'inquiétudes et de déception? A croire que le gouvernement est plus préoccupé par le sort de quelques milliers de rentiers, majoritairement des héritiers, que par les plus de 800 000 jeunes gens qui, chaque année, souhaitent construire leur avenir et feront la France de demain. ■



**Pierre Merle** est sociologue, spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives. Dernier ouvrage paru : « *Les Pratiques d'évaluation scolaire. Historique, difficultés, perspectives* » (PUF, 336 pages, 25 euros)

# Un système qui classe les rêves d'une généra

Pour la sociologue Cécile Van de Velde, la procédure mise en œuvre sur Parcoursup nie le respect fondamental de la liberté et du potentiel de chacun

Par CÉCILE VAN DE VELDE

**P**arcoursup pose, de façon limpide, la question de la place relative de l'« être » et du « système » dans notre société. A l'heure où les consciences s'aiguisent contre certaines dérives de la gestion de masse des données personnelles (Facebook, intelligence artificielle...), nous sommes paradoxalement en train d'expérimenter une allocation automatisée des places et des chemins de vie.

La question n'est point ici de trancher le débat sur la sélection universitaire, mais de constater que, dans son opérationnalisation même, Parcoursup pose désormais une question philosophique plus large et fondamentale : celle de ces « petits aménagements », anodins en apparence, destinés à une « gestion optimale » des ressources, mais qui touchent en réalité de façon profonde les fondements mêmes de nos libertés individuelles et de

notre démocratie. Cette même démarche pourrait concerner demain l'allocation des soins ou le placement des individus en recherche d'emploi par exemple. Car de façon concrète, Parcoursup, c'est laisser explicitement un « système » administrer, classer, ordonner les rêves d'une génération. C'est laisser symboliquement une organisation centralisée trier les choix et les possibles d'un individu.

## COLÈRE SOURDE DES JEUNES

Dans la procédure elle-même, dans son autorité et sa technicité, il manque un respect fondamental et affiché de la liberté et du potentiel de chacun, qui se trouve ici au contraire réduit de façon opaque à un passé scolaire et bien souvent à un territoire d'origine. Ce dispositif ne fera qu'augmenter la colère sourde des jeunes contre un « système » qui leur fait mal, dans un contexte français où cette période postbac constitue justement un moment charnière de la

vie d'une génération : plus qu'ailleurs, elle est considérée comme déterminante et décisive pour tout l'avenir professionnel de l'individu, et génère du stress personnel, familial et social.

Même si le système de gestion était « parfait », la question est de savoir si nous trouvons normal que des individus aient explicitement leurs aspirations menacées, voire oblitérées, par une autorité centrale, allouant les places et les avenir.

Nous sommes en train de soumettre les jeunes Français à une expérimentation incertaine, qui plus est à grande échelle, tout en trahissant notre propre promesse sociale d'une université ouverte. Or, sans être idéales, les expériences des autres pays nous montrent qu'il peut en être autrement.

Parcoursup nous place devant une dérive techniciste de la recherche de l'optimalité. On nous propose une rencontre des attentes et des places, mais le

« contrat » est en réalité bien asymétrique : le mode opératoire interdit l'expression même des préférences individuelles et met à plat dix choix, alors même que les universités doivent classer chacune des candidatures.

Le critère d'optimalité recherché est de maximiser le nombre de personnes inscrites, et non pas la satisfaction réelle des étudiants : sans classement des vœux, celle-ci ne peut être prise en compte dans la procédure. Comment défendre un système si implacable dans un monde où la communication directe d'institution à individu est devenue si aisée ?

Ce dispositif, même s'il promet dans l'absolu une meilleure allocation des places, n'est symboliquement pas moins cruel que le tirage au sort. De plus, une telle organisation ne donne pas les garanties de protection du règlement européen sur la protection des données (RGDP), entré en vigueur le 25 mai, quant à l'acceptation libre du service ou des traitements automatisés.

Parcoursup constitue une mauvaise réponse technique à l'enjeu réel du manque de ressources universitaires. Il ne fera pas l'économie d'un vrai débat sur ce que nous voulons vraiment pour nos universités et, quelle que soit la réponse politique donnée à la question de la sélection, à une prise en compte plus humanisée des aspirations des jeunes adultes. Parcoursup, c'est aussi une entrave de

plus posée dans l'espace des possibles de ces jeunes générations, déjà touchées par des perspectives assombries. Que dire par exemple des lycéens initialement en difficulté, mais qui se sont révélés ensuite d'excellents étudiants à l'université ? Dans Parcoursup, ils n'auront sans doute pas cette seconde chance, et cela ne fera que renforcer le déterminisme français classant les individus en fonction de la réussite scolaire initiale.

Les sociétés de demain devraient plutôt refuser de réduire systématiquement les individus à leur seul parcours antérieur, et soutenir le droit à un nouveau départ. Cette « petite réduction » de la liberté de choix est en réalité une brèche majeure dans nos valeurs et notre culture, ainsi que dans le contrat social et générationnel. Pouvons-nous nous satisfaire d'un système dont nous ne voudrions ni pour nous-mêmes ni pour nos enfants ? ■



Cécile Van de Velde est sociologue, maîtresse de conférences à l'EHESS et professeure à l'université de Montréal.

## N'accablons pas la plate-forme

Le nouveau système est perfectible et favorise les « bons » élèves, mais il ne faut pas pour autant l'accuser de tous les maux, jugent deux professeurs de sciences économiques de l'université Paris-Est-Créteil

Par **FRANÇOIS LEGENDRE**  
et **JOAN LE GOFF**

**L**e système APB avait été très décrié parce qu'il avait conduit à assigner les candidats par tirage au sort. Avec son remplacement par Parcoursup, on se rend compte que le défaut majeur d'APB était de conduire les candidats à s'auto-sélectionner, en n'incitant pas les jeunes défavorisés socialement à postuler aux « bonnes » formations.

L'auto-sélection est pire que la sélection car, outre le regret qu'elle engendre, elle est l'un des ressorts de la reproduction sociale, qui va à l'encontre des principes républicains. Notre société décourage les personnes issues des milieux modestes d'ambitionner les formations les plus prestigieuses. APB demandait aux candidats de classer leurs vœux. Ce classement devait retracer des préférences sincères et éclairées : or, ces conditions n'étaient pas remplies ; parce que les jeunes éprouvent, par manque d'information, une très grande difficulté à hiérarchiser leurs vœux et mesurer leurs chances de réussite, mais aussi parce que l'opacité du système APB n'encourageait pas les candidats à révéler leurs préférences. Les candidats, dans la crainte d'être refusés par leur deuxième choix s'ils mettaient en premier vœu leur formation préférée, exprimaient comme premier vœu leur deuxième choix.

Avec le passage d'APB à Parcoursup, les formations sélectives ont été plébiscitées : cela ne résulte pas d'un changement des préférences des candidats mais du passage d'une procédure où les vœux étaient viciés par des préoccupations stratégiques des lycéens à une procédure où les « véritables » préférences peuvent s'exprimer. Parcoursup permettrait ainsi l'expression de la demande d'éducation dans le supérieur et les pouvoirs publics pourraient ainsi redéployer en partie l'offre d'éducation en augmentant le nombre de places dans les formations les plus demandées.

Parcoursup permet aux candidats de disposer d'une plus grande information au moment

où ils devront choisir leur formation : ils sauront s'ils sont acceptés dans les formations sélectives, s'ils satisfont les attendus des formations non sélectives. Ils sauront aussi précisément la capacité d'accueil des formations, la demande totale et leur rang de classement. Ces renseignements devraient leur permettre de mieux s'orienter. Ce progrès est notable.

Enfin, il faut insister sur deux autres grandes qualités de Parcoursup. D'une part, une politique explicite de discrimination positive a été introduite, qui joue sur le classement des candidats qui remonte des commissions d'examen des vœux en imposant une certaine proportion de candidats boursiers. D'autre part, un frein à la polarisation géographique des universités a été mis en place en limitant le nombre de candidats hors académie. La concurrence entre les établissements du supérieur ne peut être bénéfique que si elle est sévèrement encadrée. Pour les universités, Parcoursup permet ainsi de concilier, au niveau des licences, une offre

de formation généraliste, de proximité et de qualité et, au niveau des masters, une offre plus spécialisée dont le recrutement est alors national.

Dans les faits, les gagnants de Parcoursup sont les « bons » candidats. Ceux-ci vont pouvoir choisir parmi les réponses favorables qu'ils ont reçues et, ainsi, opérer un arbitrage entre formations. Pour les autres candidats, Parcoursup engendre, inutilement, un grand désarroi. Ces candidats sont placés en attente et il y a fort à parier que le cercle vicieux suivant s'installe : « Puisque l'on m'a fait attendre, je prends mon temps pour répondre et je me moque de faire attendre les candidats moins bien classés que moi. » Dans la plupart des formations non sélectives, l'ajustement entre les candidats et les places disponibles est pourtant satisfaisant. Il subsiste une marge de progrès : à l'avenir, il pourrait être demandé aux formations d'appeler dès le début de la procédure un nombre de candidats bien supérieur à la capacité de la formation. Par ailleurs, il conviendrait de rendre,

en partie, la procédure anonyme pour assurer sa neutralité.

### UN PROCÈS EXCESSIF

Les autres perdants de la réforme sont les enseignants des formations non sélectives. Les enseignants des formations sélectives avaient déjà dans leurs missions l'examen des candidatures. En revanche, dans les formations non sélectives, souvent sous-encadrées, ce surcroît de travail n'a pas été très bien accueilli. Certes, le ministère a débloqué des crédits pour l'examen des dossiers, mais n'aurait-il pas mieux valu financer des emplois afin d'améliorer le service public d'enseignement supérieur ? L'examen des candidatures pourrait être largement automatisé. Pour les lycéens qui préparent le baccalauréat, les résultats scolaires dépendent des pratiques – plus ou moins sévères – de notation du lycée. Les avis des fiches avenir sont eux aussi affectés d'un « effet lycée ». C'est un fait indéniable, pas un reproche.

Le projet de formation doit être considéré avec circonspection : il peut avoir été rédigé par un tiers. Il est toutefois possible de mettre au point des outils qui permettent de neutraliser les « effets lycée » et de traiter, certes de façon aveugle mais équitable, les candidatures issues d'un même parcours au lycée. Ce prétraitement automatique ne dispensera pas la commission d'examen des vœux d'exercer ses prérogatives qui portent, pour l'essentiel, non pas sur le classement des candidats issus d'une même voie, mais sur l'interclassement des candidats qui proviennent d'horizons différents.

Parcoursup n'aggrave donc pas véritablement les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur ; il pourrait même les réduire. Parcoursup est perfectible, certainement. Mais le procès qui lui est fait est excessif. ■



**François Legendre**, directeur du département d'économie, faculté de sciences économiques et de gestion, UPEC, **Joan Le Goff**, doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion, UPEC